

DÉCISION DU CONSEIL ET DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL

du 21 juin 1988

adoptant un plan d'action 1988/1989 relatif à une campagne d'information et de sensibilisation dans le cadre du programme « L'Europe contre le cancer »

(88/351/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis du Parlement européen ⁽¹⁾,

vu l'avis du Comité économique et social ⁽²⁾,

considérant que le conseil européen, en juin 1985 à Milan et en décembre 1985 à Luxembourg, a souligné l'intérêt de lancer un programme européen de lutte contre le cancer ;

considérant que le conseil européen, en décembre 1986 à Londres, a désigné l'année 1989 comme l'« Année européenne de l'information sur le cancer », précisant qu'il s'agira de mettre en œuvre une campagne d'information concertée de longue durée dans tous les États membres sur la prévention, le dépistage précoce et le traitement du cancer ;

considérant qu'il convient de compléter les actions déjà engagées en matière de prévention et de recherche dans le cadre du programme « L'Europe contre le cancer » par un volet « sensibilisation des personnels de santé » et par une campagne d'information ;

considérant que cette campagne doit viser notamment à accroître la sensibilisation du public, des enseignants et des personnels de santé à la lutte contre le cancer qui inclut en particulier la lutte contre le tabagisme, la protection contre les agents cancérogènes et, sur le plan de la promotion générale de la santé, l'amélioration de la nutrition ;

considérant qu'il appartient aux organismes privés compétents et aux pouvoirs publics des États membres d'organiser des campagnes d'information contre le cancer, mais

qu'une action complémentaire de la Communauté peut apporter une contribution importante à la réussite de la lutte contre le cancer ;

considérant qu'il convient d'éviter des doubles emplois par la mise au point en commun d'éléments de base pour l'information du public et la formation des personnels de santé ainsi que par la promotion d'échanges d'expériences,

DÉCIDENT :

Article premier

1. La Commission et les États membres réaliseront, dans la période 1988/1989, les actions figurant en annexe.
2. Le montant de la contribution de la Communauté estimé nécessaire pour la réalisation de ces actions s'élève à 10 millions d'Écus.

Article 2

1. La Commission consultera périodiquement, et au moins une fois par an, les autorités compétentes des États membres lors des différentes phases d'exécution des actions prévues par la présente décision.
2. La Commission informera le Parlement européen et le Conseil de l'avancement des travaux.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 1988.

*Par le Conseil**Le président*

J. WARNKE

⁽¹⁾ JO n° C 68 du 14. 3. 1988, p. 84.

⁽²⁾ JO n° C 105 du 21. 4. 1987, p. 18.

ANNEXE

ACTIONS À REALISER EN 1988 ET 1989

À partir de 1988

- A 1 : Coordination, en 1988, d'une « Semaine européenne » d'information sur le programme « L'Europe contre le cancer », et en particulier sur ses volets « lutte contre le tabagisme », « amélioration de la nutrition » et « lutte contre les agents cancérigènes », en préparation de l'« Année européenne de l'information sur le cancer ».

Dans ce cadre, organisation d'actions communautaires, encouragement et contribution à la production d'émissions télévisuelles d'information et d'éducation sanitaire du grand public, qui incorporent une dimension européenne, en 1988 et 1989, à l'occasion de l'« Année européenne de l'information sur le cancer ».

- A 2 : Échange d'expériences sur les matériels pédagogiques d'éducation sanitaire des jeunes en ce qui concerne le cancer et de sensibilisation des personnels de santé au cancer, ainsi que contribution à la diffusion et, le cas échéant, à l'adaptation de ces matériels en 1988 et en 1989, à l'occasion de l'« Année européenne de l'information sur le cancer ».

- A 3 : Sensibilisation des enseignants et des personnels de santé au programme « L'Europe contre le cancer ».

En 1989

- A 4 : Organisation et coordination au niveau communautaire, en 1989, d'une campagne d'information sur le programme « L'Europe contre le cancer », amplifiant l'action déjà amorcée en 1988 et s'insérant dans le cadre de l'« Année européenne de l'information sur le cancer » dans les domaines de la prévention, du dépistage et du traitement.
-